

Mission d'observation électorale de l'Union Européenne en RDCongo

# Elections présidentielles, législatives et provinciales

## Résumé et recommandations

*Ce rapport est produit par la Mission d'Observation Electorale de l'Union européenne et présente ses conclusions et recommandations sur les élections présidentielles, législatives et provinciales en République Démocratique du Congo. Ce rapport n'a été ni adopté ni approuvé de quelque façon que ce soit par la Commission européenne et ne doit pas être invoqué en tant qu'expression de l'opinion de la Commission européenne. La Commission européenne ne garantit pas l'exactitude des données figurant dans ce rapport et décline également toute responsabilité quant à l'usage qui peut en être fait.*

### RÉSUMÉ

Au terme d'une décennie de guerres dévastatrices, les élections présidentielle, législatives et provinciales de 2006 marquent l'aboutissement d'une longue transition politique et l'espoir d'une stabilisation du pays par la mise en place d'institutions légitimes. Elles constituent les premières consultations pluralistes en République Démocratique du Congo depuis plus de quarante ans.

En dépit de campagnes électorales marquées par la prolifération des discours de haine et le déséquilibre des moyens à disposition des candidats, la population congolaise a démontré avec dignité et détermination son attachement à un mode démocratique et non-violent de désignation de ses dirigeants.

Assemblée institutionnel délicat, la Commission électorale indépendante (CEI) a témoigné de sa capacité à conduire avec efficacité des scrutins simultanés particulièrement complexes dans un pays-continent pauvre en infrastructures. A chaque étape, elle a su tirer les principaux enseignements des précédentes consultations, et jouer un rôle stabilisateur crucial dans une période de forte montée des tensions. Elle a bénéficié d'un appui technique, financier et logistique majeur de la Communauté internationale et de l'Union européenne en particulier.

Parmi les garde-fous nécessaires à la transparence et à l'intégrité des scrutins, il apparaît essentiel d'encadrer plus strictement le recours aux listes supplétives destinées à autoriser le vote d'électeurs légitimement inscrits mais ne figurant pas sur les listes électorales. L'expérience de ces élections pourrait amener

transition après la date du 30 juin 2006 et la mise en place de garanties sécuritaires pour tous les candidats durant la campagne.

"La radicalisation croissante du champ politique congolais a donné lieu à l'émergence de thématiques d'exclusion durant la campagne du premier tour. Le thème de la patrie vendue aux intérêts étrangers a rassemblé une grande partie de la population de l'Ouest derrière Jean-Pierre Bemba, tandis que l'Est du pays s'est montré sensible à l'image d'un Joseph Kabila présenté comme l'artisan de la paix". Cette radicalisation s'est manifestée lors des affrontements meurtriers du 20 au 22 août à Kinshasa entre la garde présidentielle et les éléments armés de Jean-Pierre Bemba. La population congolaise s'est cependant tenue à l'écart des violences, malgré les appels répétés lancés par les plus extrémistes des acteurs politiques.

Kinshasa, le 23 février 2007

à une réflexion sur un système électoral et la définition de circonscriptions susceptibles d'assurer une meilleure représentativité des assemblées élues. Enfin, l'adoption d'une législation encadrant le financement des partis politiques et la mise en place d'une instance de régulation de l'audiovisuel et de la communication dotée de pouvoirs de contrôle et de sanction renforcés devraient contribuer à un plus grand pluralisme lors des consultations à venir.

### CONTEXTE POLITIQUE

"Au terme d'une décennie de guerres dévastatrices, l'Accord global et inclusif signé par les parties congolaises en décembre 2002 a engagé la République Démocratique du Congo dans un processus fragile de transition politique qui devait aboutir à la mise en place de nouvelles institutions démocratiquement élues au plus tard en juin 2006. Les progrès du processus de transition ont longtemps été entravés par un manque de volonté politique et par les dissensions au sein des institutions de transition. En dépit des retards successifs, le référendum constitutionnel de décembre 2005 a marqué une avancée décisive vers la tenue des premières élections pluralistes depuis 1985.

"L'échec de la stratégie de boycott de l'UDPS d'Etienne Tshisekedi (opposant historique au régime de Mobutu) et son retrait de la compétition, ainsi qu'une nette dégradation du climat politique et sécuritaire à la veille de la campagne du premier tour de l'élection présidentielle, ont incité certains candidats à reprendre à leur compte les thèmes classiques de l'UDPS, en particulier l'exigence d'une "reprise des négociations" pour la requalification légale de la

2006 satisfait dans l'ensemble aux principaux standards internationaux en matière de consultations démocratiques, en dépit de lacunes importantes, notamment en matière d'encadrement du financement des activités politiques et de règlement du contentieux électoral.

"La nouvelle Constitution consacre les libertés fondamentales et le pluralisme politique de façon plus complète que celle de la transition. Certains principes constitutionnels tels que l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'accès équitable des femmes aux fonctions électives et la subvention publique des formations politiques n'ont cependant pas été traduits par l'adoption d'une législation adéquate permettant de garantir leur application.

"En dépit d'un consensus initial sur un mode de représentation proportionnel au sein des assemblées nationale et provinciales, la définition de circonscriptions électorales de taille réduite a engendré un système électoral particulièrement complexe, combinant un scrutin proportionnel et un scrutin majoritaire à un tour. En présence d'une profusion de candidatures, le nombre limité de sièges à pourvoir par circonscription a parfois affaibli la représentativité des députés élus et constitué un facteur d'exclusion des minorités.

"Le dispositif réglementaire des élections a fait l'objet d'améliorations sensibles jusqu'à la veille du second tour. Il a cependant constitué un ensemble difficilement accessible, certaines dispositions essentielles n'ayant été adoptées que de façon tardive et parfois imprécise, en particulier sur les prérogatives des différentes structures d'établissement des résultats de la CEI en matière de rectification des procès-verbaux.

### ADMINISTRATION ELECTORALE

"Assemblée institutionnel complexe, la Commission électorale indépendante a relevé le défi majeur d'organiser les

premières consultations depuis plus de quarante ans dans un pays aux dimensions continentales et largement dépourvu d'infrastructures. Les retards successifs de l'élaboration du cadre juridique et la complexité technique du système électoral adopté ont soumis la CEI à une pression considérable à l'approche de fin de la transition.

"Face à l'ampleur des défis, la CEI a bénéficié d'un soutien technique, financier et logistique majeur de la Communauté internationale et de l'Union européenne en particulier. Cette assistance a été mise en œuvre par le projet d'Appui au processus électoral au Congo (APP) géré par le PNUD avec l'aide de la Division électorale de MONUC.

"Capitalisant l'expérience acquise lors du référendum constitutionnel de décembre 2005 et tenant compte des recommandations des missions d'observation, la CEI a apporté des améliorations opérationnelles substantielles, notamment par la décentralisation de la compilation des résultats, le renforcement de ses structures locales. Les difficultés rencontrées dans la gestion de ces structures et le paiement de son personnel ont été partiellement résolues par des opérations.

"Dans un climat de méfiance et de suspensions insuffisantes, la communication de la CEI a trop longtemps été marquée par des incompréhensions et des polémiques générées par l'existence de procédures techniques particulièrement complexes. Ses efforts de communication ont été considérablement renforcés à l'occasion du second tour.

"La CEI a fait preuve d'une détermination remarquable en maintenant le calendrier du processus électoral, les élections provinciales et nationales du 20 au 22 août, et ce malgré l'insistance de la mouvance présidentielle pour le report d'une date de consultation constitutionnelle qui fut tenue d'un second tour.

(Suite en page 12)